

République Française
Département du Gard

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :
8 titulaires et 1 suppléants

Excusés/absents :
12 titulaires
- dont suppléés : 1
- dont représentés : 0
19 suppléants

Votants : 9

Date de la convocation
13 décembre 2024

Numéro de la délibération
24-24

Objet de la Délibération
**Plan de financement Animation 2023 &
2024 – Programme LEADER 2023-2027**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à douze heures, le Comité Syndical s'est réuni dans la salle Fanfonne GUILLERME de la Communauté d'Agglomération à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.
Constat de non-quorum en première date le jeudi douze décembre 2024.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :
Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :

Titulaires : Monsieur Jacques BOLLÉGUE, Madame Aline BRUGUIÈRE, Monsieur Xavier DOUAÏS, Gaël DUPRET et Monsieur Rémi NICOLAS.

Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :

Titulaires : Madame Eliane LACROIX, Madame Myriam NESTI et Madame Claudine SEGERS.

Suppléant : Madame Hélène DEYDIER.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 22-14 du 06 octobre 2022 portant sur la désignation du Pays Garrigues et Costières de Nîmes en tant que structure juridique porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER « De Garrigues en Costières » ;

Vu la convention entre le GAL Garrigues et Costières de Nîmes et l'autorité de gestion, la Région Occitanie, pour la programmation 2023-2027 ;

Il est exposé que :

Afin d'animer le programme LEADER 2023-2027, il est possible de solliciter un cofinancement de l'Europe (FEADER/LEADER) à hauteur maximale de 80 %.

Une seule demande doit être faite pour les années 2023 et 2024.

Le plan de financement prévisionnel de l'animation LEADER 2023 et 2024 est le suivant :

Dépenses (ITC)		Ressources		
Dépenses de personnels et frais liés	119 828,84 €	LEADER	101 140,68 €	80 %
Prestations externes	4 013,00 €	Auto-financement	25 285,16 €	20%
Communication - information	2 584,00 €			
Total projet	126 425,84 €	Total projet	126 425,84 €	100 %

République Française
Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :
8 titulaires et 1 suppléants

Excusés/absents :
12 titulaires
- dont suppléés : 1
- dont représentés : 0
19 suppléants

Votants : 9

Date de la convocation
13 décembre 2024

Numéro de la délibération
24-24

Objet de la Délibération

Plan de financement Animation 2023 &
2024 – Programme LEADER 2023-2027

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le _____
Et publication ou notification
Le _____

Les membres du Comité Syndical, après avoir délibéré, décident :

- De valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus et de solliciter la subvention liée à l'animation 2023 et 2024 du programme 2023-27 ;
- D'autoriser le Président à modifier le plan de financement prévisionnel prévu dans la présente délibération en fonction des impératifs de l'instruction et notamment à ajuster l'autofinancement en cas de variation mineure du montant des dépenses ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Résultat du vote : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Le Président

Rémi NICOLAS

